

Le diplôme et la conjoncture économique restent déterminants dans l'insertion des lycéens professionnels

► En février 2019, sept mois après la fin de leurs études professionnelles en lycée, 51 % des lycéens sortant des niveaux CAP au BTS sont en emploi. Le taux d'insertion de ces jeunes dans la vie active augmente de 0,7 point par rapport à l'année précédente, soit un rythme un peu plus faible que les trois dernières années. Quel que soit le niveau de formation, obtenir le diplôme demeure déterminant pour trouver rapidement un emploi : les diplômés ont un taux de 54 % contre 40 % pour ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme préparé.

Nathalie Marchal, DEPP-A1

► En 2019, le taux d'emploi des jeunes sept mois après la fin d'un cycle professionnel en lycée quel que soit le niveau de formation est de 51 %. Il est en augmentation par rapport à l'année précédente (+ 0,7 point), après trois années de forte hausse (+ 2,2 points en 2018, + 3 points en 2017 et + 1,9 point en 2016) ► **figure 1**. Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances d'obtenir un emploi rapidement sont importantes. En 2019, les sortants de niveau CAP voient leur situation se dégrader légèrement avec un taux d'emploi de 31 % (- 1 point), tandis que les sortants

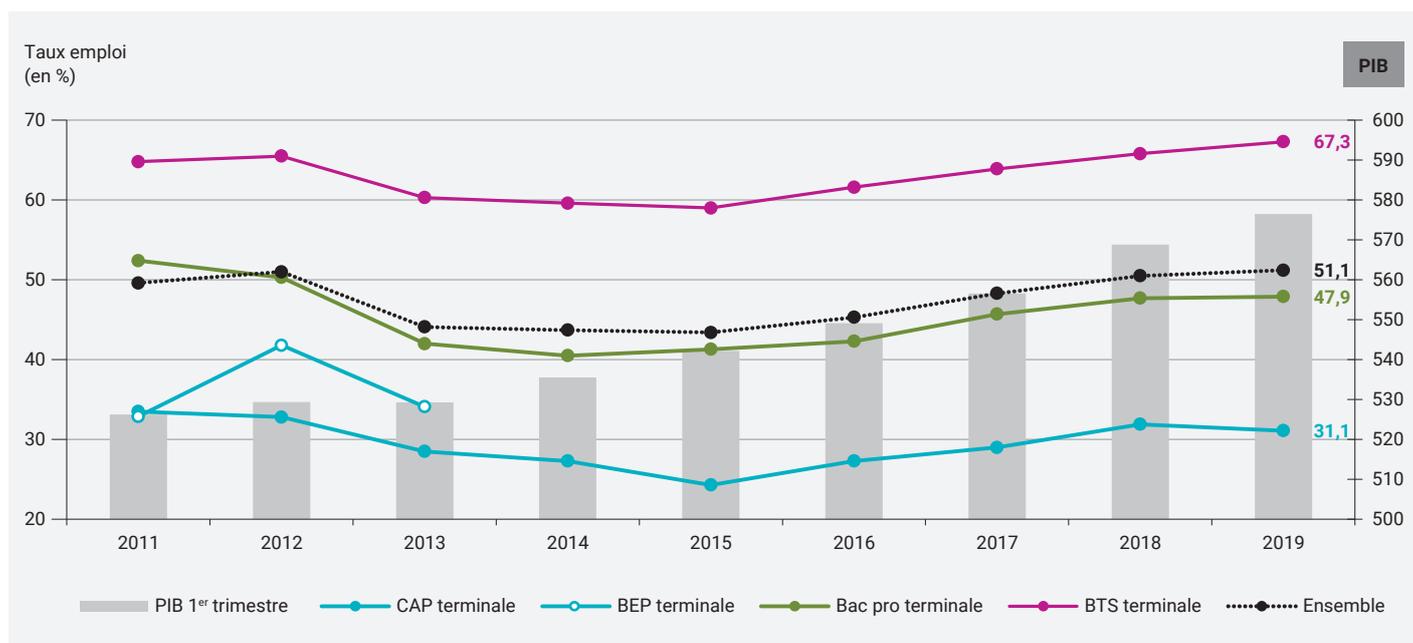
de BTS connaissent une amélioration avec un taux d'emploi de 67 % (+ 1,5 point). Pour les sortants de niveau bac professionnel, la proportion de jeunes en emploi sept mois après la fin de la formation se stabilise à 48 %.

Sur l'ensemble des jeunes sortants de lycée, 31 % d'entre eux se déclarent au chômage et 13 % inactifs. Le service civique regroupe presque 5 % des ex-lycéens ► **figure 2**.

L'obtention du diplôme représente toujours un atout

Le fait d'obtenir le diplôme préparé permet d'obtenir un emploi plus facilement, quel que soit le niveau de formation. Sept mois après la sortie du système éducatif, cet avantage est de 14 points : 54 % des lycéens ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi, contre 40 % pour ceux qui n'ont pas décroché leur diplôme, tous niveaux confondus. Sur 100 sortants des classes terminales ne poursuivant pas d'études, 78 ont obtenu le diplôme préparé.

► 1 Évolution du taux d'emploi à sept mois par classes de sortie (en %) et PIB (en milliards d'euros)



Taux d'emploi : nombre pondéré de sortants de lycée qui se déclarent en emploi divisé par le nombre total de sortants (qu'ils soient en emploi, au chômage, inactifs ou en service civique). L'emploi regroupe les EDI, EDD, intérim, contrats de professionnalisation, et autres contrats aidés.

Lecture : en 2019, le PIB du 1^{er} trimestre était de 577 milliards d'euros (bâton gris, échelle de droite) et le taux d'emploi des jeunes lycéens sortants d'une classe terminale de BTS de 67,3 % (courbe rose, échelle de gauche).

Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte depuis 2013, hors Guadeloupe et Toulouse en 2013). Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source Taux d'emploi : MENJ-DEPP, enquêtes IVA 2011 à 2019.

Source PIB : Insee, Comptes nationaux, base 2014.

► 2 Situation au 1^{er} février 2019 des sortants de lycée selon la classe de sortie (en %)

	Diplôme obtenu ¹	En emploi	Au chômage	Inactifs ²	Service civique	Répartition en structure
CAP terminale	Oui (76,2 %)	34,2	45,1	17,4	3,3	13,6 %
	Non (23,8 %)	21,0	50,5	26,0	2,5	4,3 %
Bac pro terminale	Oui (76,1 %)	51,0	30,0	13,6	5,4	37,9 %
	Non (23,9 %)	37,7	41,2	16,9	4,2	11,9 %
BTS terminale	Oui (81,2 %)	69,2	18,2	7,8	4,8	26,2 %
	Non (18,8 %)	59,0	24,8	11,1	5,1	6,1 %
Ensemble	Oui (77,8 %)	54,2	28,7	12,3	4,8	77,8 %
	Non (22,2 %)	40,4	38,5	17,0	4,1	22,2 %
	Ensemble	51,1	30,9	13,3	4,7	100,0 %
Rappel au 1 ^{er} février 2018		50,5	31,4	14,0	4,1	

1. Cet indicateur n'est pas un taux de réussite dans la mesure où il ne se rapporte qu'aux sortants et non pas à l'ensemble des inscrits aux examens.

2. Inactifs : jeunes sortants de lycée qui sont soit en stage, ou sans emploi et n'en recherchant pas. Les sortants sont les jeunes qui ne poursuivent pas d'études.

Lecture : au 1^{er} février 2019, 34,2 % des sortants diplômés du CAP sont en emploi. 76,2 % des sortants d'une classe terminale de CAP ont obtenu leur diplôme.

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENJ-DEPP, enquête IVA 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.02. © DEPP

La majorité des sortants possède un, voire plusieurs diplômes. Dans ce cas, le dernier diplôme est en général le plus élevé. Cependant il existe des parcours atypiques, où le dernier diplôme obtenu est d'un niveau inférieur. C'est ainsi que 11,6 % des sortants des classes terminales de CAP déclarent déjà détenir au moins le baccalauréat (bac professionnel 8,6 %, bac général ou technologique 1,6 % ou diplôme supérieur 1,4 %). Ce sont souvent des sortants de cursus de CAP en un an ou des mentions complémentaires de niveau V, formations assez sélectives.

L'emploi correspond majoritairement à la formation suivie

Parmi les personnes en emploi, 6 jeunes sur 10 déclarent que celui-ci correspond à leur niveau de formation. Les sortants diplômés citent plus souvent cette correspondance que ceux qui n'ont pas obtenu le diplôme (plus de vingt points d'écart) : 63 % des diplômés trouvent que leur emploi est en adéquation contre 38 % des non-diplômés. Au niveau du baccalauréat professionnel, ces taux sont un peu moins élevés que sur les autres niveaux. Quant à la spécialité de formation, 56 % des ex-lycéens l'estiment en correspondance avec l'emploi occupé. Ils sont 60 % dans ce cas lorsqu'ils sont diplômés et 35 % pour les non-diplômés (voir « Pour en savoir plus » - figure 8).

Un jeune en emploi sur cinq travaille dans l'entreprise de stage

Les emplois à durée indéterminée représentent 38 % des situations de travail des jeunes sept mois après la sortie du lycée, en hausse de 3 points par rapport à l'année précédente. Les emplois à durée déterminés concernent 33 % des jeunes embauchés, en baisse de 1,5 point. Les situations d'intérim atteignent 20 % (- 1 point), le contrat de professionnalisation (9 %) et les autres emplois aidés (1 %) restent au même niveau qu'en 2018. Au total, 6 emplois sur 10 peuvent encore être qualifiés de temporaires ► figure 3.

Les non-diplômés sont davantage en intérim que les diplômés (25 % contre 18 %). En revanche, les contrats de professionnalisation sont plus représentés parmi les diplômés (10 % contre 3 %).

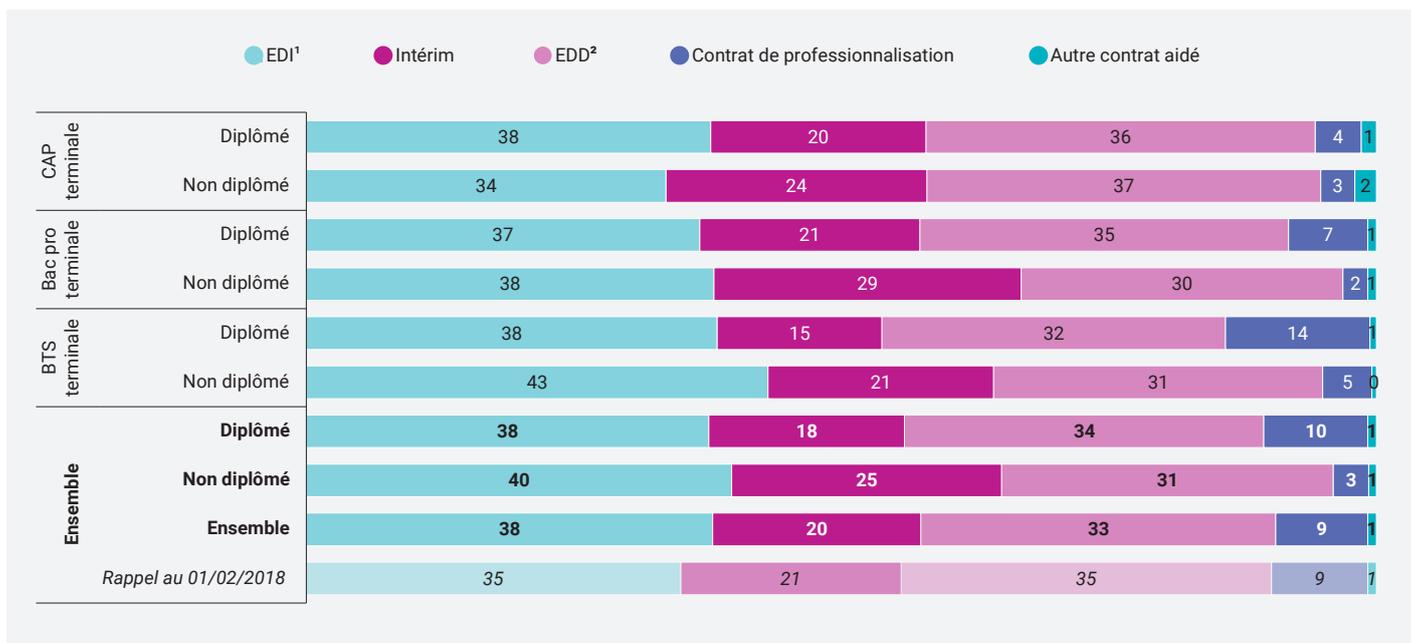
Les études professionnelles en lycée comportent des stages en entreprise appelés « périodes de formation en milieu professionnel » obligatoires, dont la durée varie en fonction du diplôme préparé : généralement 22 semaines en baccalauréat professionnel (soit 20 % du temps total de formation) et 16 semaines en CAP (soit 23 % du temps de formation). En BTS, la durée des stages en entreprise varie de 8 à 16 semaines selon la filière choisie. Sept mois après la fin de la formation, 20 % des jeunes en emploi travaillent dans l'entreprise où ils ont effectué leur stage, et ce, quel que soit le niveau de sortie. Cependant, pour chaque

niveau, un écart existe entre les diplômés et les non-diplômés, en faveur de ceux qui ont obtenu leur diplôme. Il est de 14 points pour les sortants de CAP (24 % contre 10 %), de 10 points pour les sortants de baccalauréat professionnel (23 % contre 13 %) et de 6 points au niveau du BTS (19 % contre 13 %).

Les garçons sont plus souvent en intérim

En 2019, sept mois après la fin des études, les garçons ont un taux d'emploi supérieur de deux points à celui des filles : 52 % contre 50 % ► figure 4. À tous les niveaux, les garçons s'insèrent mieux que les filles. Si les spécialités de formation professionnelle sont encore traditionnellement genrées, les taux d'emploi globaux sont relativement proches d'un secteur à l'autre : 51 % pour les sortants de formation relevant de la production et 52 % pour les services. En revanche, 45 % jeunes filles à l'issue de la production sont en emploi contre 52 % des garçons de ce secteur, tous niveaux confondus et 51 % jeunes filles à l'issue des services sont en emploi contre 53 % des garçons de ce secteur, tous niveaux confondus. On retrouve cette meilleure insertion des garçons quel que soit le niveau sauf en BTS des services où l'écart n'est pas significatif. Les emplois en intérim concernent plus souvent les jeunes hommes. Ce type de contrat représente 25 % de leurs emplois, contre 12 % pour les jeunes femmes. Celles-ci sont, en revanche, plus souvent

► 3 Répartition des types de contrats parmi les lycéens en emploi au 1^{er} février 2019, selon la classe de sortie (en %)



1. EDI : emploi à durée indéterminée : CDI, fonctionnaire, engagé dans l'armée, travaillant à son compte.

2. EDD : emploi à durée déterminée : CDD, aide familial.

Lecture : au 1^{er} février 2019, parmi les sortants de lycée en emploi, 38 % des diplômés de CAP sont en emploi à durée indéterminée (EDI).

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENJ-DEPP, enquêtes IVA 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.02. © DEPP

► 4 Taux d'emploi au 1^{er} février 2019 par secteurs de formation selon le sexe et la classe de sortie (en %)

	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale	32,7	28,8	31,1	31,0	31,6	35,1	29,3	28,6
Bac pro terminale	50,0	44,7	50,6	45,9	51,4	47,7	44,3	44,8
BTS terminale	67,6	67,0	69,4	66,4	69,7	65,7	67,9	66,9
Ensemble	52,0	50,0	50,5	51,6	51,5	52,8	44,6	50,8
Rappel au 1 ^{er} février 2018	51,5	49,2	49,5	51,1	50,6	52,8	43,3	50,1

Lecture : au 1^{er} février 2019, 32,7 % des garçons sortant d'une terminale de CAP sont en emploi.

Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENJ-DEPP, enquêtes IVA 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.02. © DEPP

en EDD (41 % contre 28 %) et à temps partiel. En effet, lorsqu'ils sont en emploi, un peu moins d'un quart des jeunes travaillent à temps partiel (voir « Pour en savoir plus » - figure 5) mais cela concerne plus fréquemment 31 % des jeunes femmes contre 16 % des jeunes hommes. La part des emplois à temps partiel est différente selon le niveau de formation. À la fin d'un baccalauréat professionnel ou d'un CAP, 44 % des jeunes filles en emploi sont à temps partiel, et 22 % des garçons. À l'issue d'un cursus de BTS, ce type d'emploi est relativement moins fréquent, il concerne 21 % des anciennes lycéennes et 13 % des anciens lycéens.

L'importance de la spécialité préparée

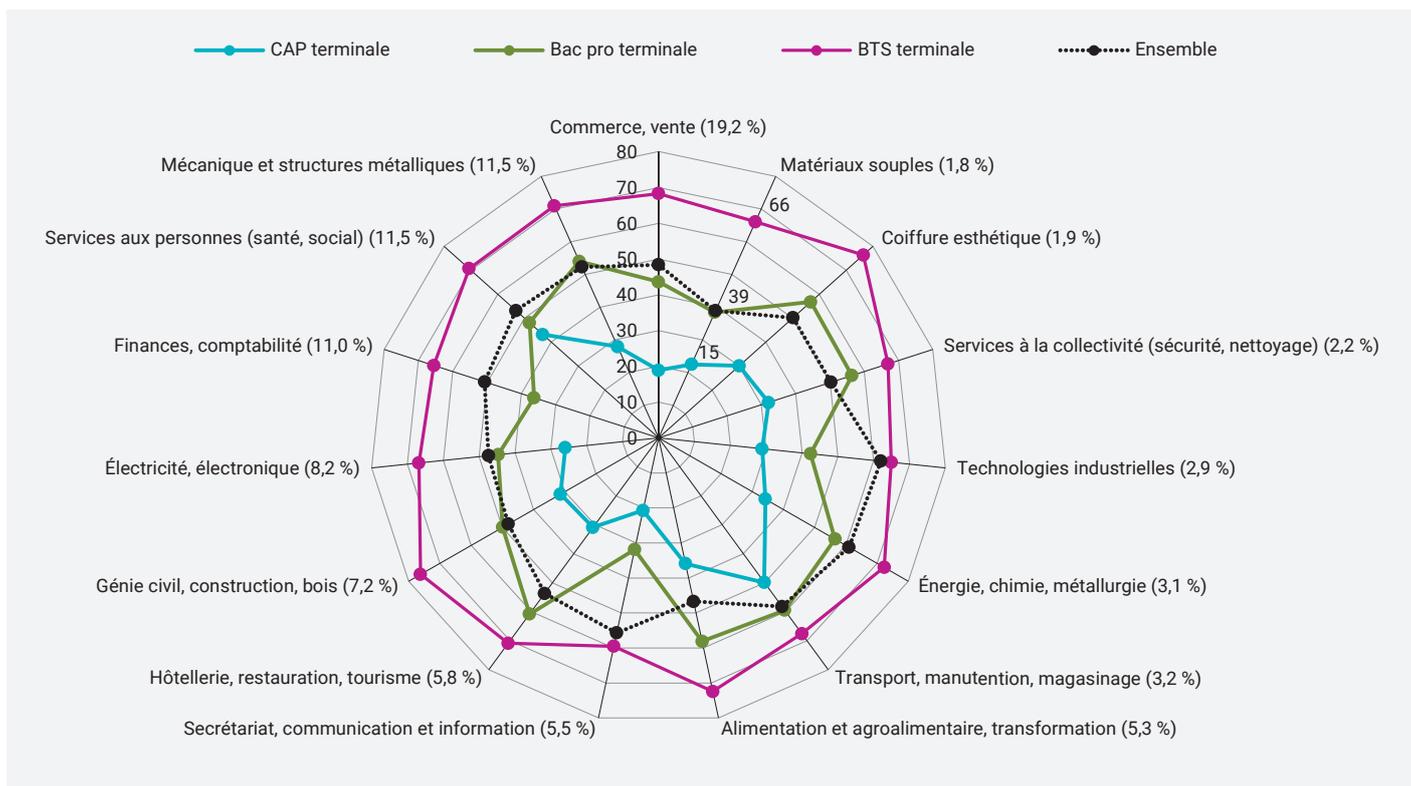
Une insertion professionnelle plus ou moins rapide dépend aussi de la spécialité de formation préparée ► figure 6. Pour un jeune lycéen sortant de niveau CAP, le taux d'emploi varie de 19 % dans le « Commerce, vente » à 50 % dans le domaine des « transport, manutention, magasinage » et 43 % en « services aux personnes. Pour un sortant de niveau bac professionnel, les formations de « l'hôtellerie-restauration-tourisme » offrent, comme les « transports manutention, magasinage » une meilleure insertion (autour de 60 %). Les meilleurs taux sont atteints par les sortants de BTS « génie civil-construction-bois » et « coiffure-esthétique » avec plus de 75 % d'emploi.

Quatre spécialités regroupent plus de la moitié des sortants de lycées : le « commerce-vente » avec près d'un sortant sur cinq, la « mécanique et structures métalliques » ainsi que les « services aux personnes » avec 12 % des sortants chacune et les « finances-comptabilité » (11 %).

Les détenteurs d'un permis de conduire sont plus souvent en emploi

Quel que soit le niveau, les détenteurs du permis de conduire sont toujours plus en emploi que les autres. Plus de trente points séparent le taux d'emploi des jeunes qui ont leur permis (66 % en emploi) de ceux qui ne l'ont pas (33 % en emploi) (voir « Pour en savoir

► 6 Taux d'emploi au 1^{er} février 2019 selon le domaine de spécialité et la classe de sortie, et poids des spécialités (en %)



Lecture : dans la spécialité « commerce-vente », 48,4 % des sortants sont en emploi, tous diplômes confondus. En sortant d'un CAP, ce taux d'emploi est de 18,9 % tandis qu'en BTS, il est de 68,3 %. Le poids de cette spécialité parmi l'ensemble des sortants de lycée est de 19,2 % (chiffres entre parenthèses).
Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.
Source : MENJ-DEPP, enquêtes IVA 2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.02. © DEPP

plus » - figure 7). L'écart est particulièrement fort pour les lycéens sortants d'un CAP : 57 % contre 23 %. Mais logiquement du fait de leur âge, ces derniers sont relativement peu nombreux à détenir le permis de conduire : un quart d'entre eux l'ont obtenu, contre la moitié des sortants de bac professionnels et 82 % des sortants de BTS. Quand les jeunes suivent la formation qui correspond à ce qu'ils veulent faire, ils sont plus souvent en emploi. Ainsi, 55 % des sortants de lycée qui déclarent que leur orientation correspondait à ce qu'ils souhaitaient sont en emploi sept mois après la sortie, contre 43 % de ceux dont l'orientation ne correspondait pas. Ils sont majoritairement dans le premier cas : 70 % estiment, *a posteriori*, avoir suivi une formation correspondant à leurs vœux. Pour les diplômés, ce taux de satisfaction monte à 76 %, alors que seulement la moitié des sortants non diplômés déclarent cette efficacité dans leur orientation.

La majorité des jeunes sortants inactifs attendent une formation

Quelques mois après la sortie du lycée, 13 % des jeunes se déclarent inactifs. Ils sont en stage de formation pour une partie d'entre eux (31 %), ou sans emploi et n'en recherchant pas pour les autres. Les non-diplômés sont plus souvent dans cette situation que les diplômés (17 % contre 12 %), en particulier les sortants de CAP qui n'ont pas obtenu le diplôme (26 % contre 17 %).

L'inactivité, ici, recouvre principalement des périodes de transition entre l'école et la vie active. Les raisons évoquées pour la non-recherche d'emploi sont multiples, mais majoritairement centrées sur l'attente d'une autre formation, en voie scolaire ou en alternance (41 % des inactifs). Viennent ensuite les raisons liées au passage du permis de conduire (17 %), à l'attente d'un poste qui

doit commencer bientôt (10 %) ou un séjour à l'étranger (10 %). Les raisons familiales sont citées par 9 % des jeunes en situation d'inactivité, et les problèmes de santé par 8 % d'entre eux. Quelques-uns évoquent aussi le temps d'une année sabbatique. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 20.02 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

Pour accéder aux figures 5, 7, 8, aux encadrés « Sources, définitions » ou à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».